



Les différents plateaux de cette ancienne carrière pourraient accueillir des panneaux solaires.
GRANDE DIXENCE SA

Le débat sur la capitale suisse des Alpes repoussé

SION Deux jours après le non des Sédunois à la fusion avec Veysonnaz, le législatif devait débattre sur le projet de capitale suisse des Alpes. Une majorité des groupes a toutefois décidé de suivre le PLR et d'ajourner les échanges.

PAR DIMITRI.MATHEY@LENOUVELLISTE.CH

Le projet de centrale solaire alpine accepté

HÉRÉMENCE

Le projet de Prafleuri passe la première étape. La population d'Hérérence accepte à l'unanimité cette centrale photovoltaïque.

L'assemblée primaire d'Hérérence accepte à l'unanimité la construction d'une centrale solaire alpine dans la combe de Prafleuri. Dans la foulée, elle valide la convention qui liera la commune à son partenaire Grande Dixence SA. En échange de la mise à disposition des terrains, Hérérence recevra 20% du capital de la nouvelle société, sans participer aux investissements initiaux.

Si plusieurs questions techniques sont posées au sujet du projet, aucun citoyen ne s'y oppose. La principale inquiétude tient au délai de réalisation. Dans cette course au solaire alpin lancée l'automne dernier par les Chambres fédérales, les différentes centrales du pays ne seront subventionnées que si elles peuvent injecter une partie du courant fin 2025.

320 000 mètres carrés

Sur une surface de 320 000 mètres carrés, la centrale pourrait produire 25 GWh, de quoi alimenter 6500 ménages, pour un coût estimé à 65 millions. Alors que différentes organisations de défense de la nature et du paysage critiquent l'offensive solaire alpine pour ses effets négatifs sur la biodiversité, Prafleuri a un argument de poids.

Si certains projets sont prévus sur des alpages verts, le site d'Hérérence a déjà été travaillé par l'homme. Il se trouve en effet sur l'ancienne carrière d'où ont été extraits les matériaux lors de la construction de la Grande Dixence. Il est accessible par la route et dispose déjà d'une ligne de 65 kV pour amener la production vers la plaine. **ALEXANDRE BENEY**

Douze points à l'ordre du jour. Onze formalités. Mais la ligne consacrée à la capitale suisse des Alpes, ajoutée en ouverture de séance du Conseil général, déstabilise les élus sédunois. Jusqu'à l'imbroglio. Le délai, d'abord. A deux heures du plénum, le Centre dépose une résolution, soit un vote consultatif pour connaître l'avis de l'assemblée, sur la vision stratégique de la municipalité. «Adhérez-vous au Grand Sion?», interroge le texte, deux petits jours après le refus dans les urnes d'une fusion avec Veysonnaz.



Nous devons nous interroger sur la pertinence des fusions, mais ce n'est qu'un élément d'une vision globale à trente ans pour la municipalité.

JÉRÔME TAVERNIER
CHEF DE GROUPE PLR
AU CONSEIL GÉNÉRAL

Le brouillard, ensuite. A l'heure de se prononcer sur la résolution, il est environ 21 h 30, plusieurs élus regrettent de n'avoir pas pu prendre connaissance de son contenu. La séance est levée, l'espace d'une quinzaine de minutes, pour laisser aux groupes politiques le temps de se concerter sur l'objet.

L'incompréhension, encore. Le PLR, qui n'a pas pu préparer sa



La vision stratégique de Sion sera discutée en septembre prochain. SACHA BITTEL

prise de position, estime que l'objet doit être repoussé au prochain plénum. Le parti demande dans la foulée une motion d'ordre pour ajourner le point.

Problème, dans l'assemblée, personne ne sait si l'outil parlementaire peut-être utilisé à ces fins. Oui pour les uns, non pour les autres. «Je n'ai jamais fait ça», souffle au passage la présidente du législatif. Les élus débattent alors de la possibilité de repousser les débats. Et une majorité tranche finalement en faveur du PLR. La résolution est renvoyée à septembre prochain.

Un vote de protection?

Cette décision, d'apparence anodine, est largement politique. Selon le Centre, les élus PLR protègent le chef de l'exécutif, le leur, Philippe Varone. «Voter sur cet objet, c'était risquer de mettre à défaut la vision du président», estime Patrick Siggen, chef de groupe centriste. Pourtant, ajoute-t-il, c'est au sortir du scrutin qu'il faut «prendre le pouls du Conseil général». Selon lui, en refusant largement de sceller l'union avec Veysonnaz dimanche dernier, «les Sédunois se sont clairement exprimés contre le Grand Sion».

Politiser pour attaquer

Une lecture contestée par le PLR. «Le Centre politise cette question pour s'attaquer au président de Sion», juge Jérôme Tavernier, chef de groupe. «Si nous avons repoussé ce débat, c'est pour nous donner la possibilité de réévaluer cette stratégie», appuie-t-il en reconnaissant que le vote populaire de dimanche «change la donne». «Nous devons nous interroger sur la pertinence des fusions, mais ce n'est qu'un élément d'une vision globale à trente ans pour la municipalité.» Dans les rangs du PS aussi, on refuse l'analogie entre le

Grand Sion et la capitale suisse des Alpes. «Ce n'est qu'une partie de la vision stratégique de la ville qui nourrit une volonté d'améliorer les collaborations intercommunales, à l'image de la Police régionale des villes du centre (PRVC)», relève Bérénice Georges.

De plus, selon la cheffe de groupe, il n'appartient pas au législatif de se prononcer sur une vision de l'exécutif. Et ce, même à titre consultatif.

Reste que, en septembre, les élus sédunois débattront. Stratégie, fusion, vision. Sans portée législative, oui, mais sans échappatoire non plus.

Sans fusion, Veysonnaz devra réduire ses charges

POLITIQUE COMMUNALE Deux jours après l'échec du projet de fusion avec Sion, la commune de Veysonnaz validait ses comptes en assemblée primaire.

Le dossier de la fusion entre Sion et Veysonnaz est clos. Enterré dimanche par la capitale. La validation de 55% des habitantes et habitants de Veysonnaz n'y change rien. Un peu groggy deux jours après cette votation chargée en émotion, la population se retrouvait mardi soir en assemblée primaire.

Au menu du jour, la présentation des comptes. Compliquée, la situation financière

de la commune avait été à l'origine du processus de fusion voilà plus de deux ans. Aujourd'hui, la dette nette de Veysonnaz s'élève à 1160 francs par habitant. «Avec les investissements prévus, notamment sur la route de Pra, les projections pour 2024 établissent cette dette à 4500 francs par habitant», précise toutefois Patrick Lathion, président de Veysonnaz. «Nous devons désormais ré-

duire les charges, notamment celles liées au tourisme qui n'ont cessé d'augmenter ces dix dernières années et qui dépassent aujourd'hui nos capacités financières.»

Patrick Lathion ne se représentera pas en 2024

Les autorités de Veysonnaz ont pour objectif de laisser une commune la plus saine possible financièrement aux futures autorités.

Car, c'était annoncé, l'exécutif est appelé à se renouveler lors des prochaines communales. «Après avoir porté le projet de la fusion, et indépendamment du résultat, j'avais annoncé que je ne me représenterai pas au terme de cette quatrième législature, confirme Patrick Lathion. Je continuerai bien évidemment à travailler avec passion pour le bien de Veysonnaz jusque-là. Pour la suite, j'espère vivement que le futur Conseil communal soit représentatif de notre population et des différentes sensibilités qui la représentent.» Il l'avait également annoncé, peu importe le résultat de dimanche, le vice-président David Théoduloz tiendra lui aussi sa révérence.

Conventions à réévaluer

Quid des conventions intercommunales? On s'en sou-

vient, celles partagées avec Nendaz étaient dénoncées par cette dernière au cours de la campagne sur la fusion.

«Aucune décision n'a pour l'heure été prise concernant les collaborations en cours avec les communes voisines, répond Patrick Lathion. Nous devons prendre le temps de la réflexion pour réduire les charges tout en offrant des services de qualité à nos citoyens. Cela passera forcément par une réévaluation du périmètre des collaborations intercommunales.»

Une participation record pour une assemblée primaire d'une cinquantaine de personnes validait les comptes à l'unanimité. «Témoignage d'un fort soutien et de confiance envers le Conseil communal», concluait Patrick Lathion.

NOÉMIE FOURNIER